Nations Unies A/56/958

Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 2002
Français
Original: arabe

Cinquante-sixième session
Point 98 de l'ordre du jour
Environnement et développement durable

Lettre datée du 22 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Doubaï sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les régions arides, émanant de la Conférence internationale de Doubaï sur la gestion intégrée des ressources en eau au troisième millénaire, qui s'est tenue du 2 au 6 février 2002 sous l'égide de S. A. le général Cheikh Mohamed Bin Rashid Al-Maktoum, prince héritier de Doubaï et Ministre de la défense des Émirats arabes unis et patron du prix international Zayed pour l'environnement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 98 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdulaziz Nasser **Al-Shamsi**

02-39636 (F) 040602 040602

Annexe à la lettre datée du 22 mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et arabe]

Déclaration de Doubaï sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les régions arides

Doubaï, le 5 février 2002

Les participants à la Conférence internationale de Doubaï sur la gestion intégrée des ressources en eau au troisième millénaire, comprenant des ministres et hauts fonctionnaires, des représentants des organismes des Nations Unies, de la communauté scientifique, du secteur privé, des ONG et des médias, réunis à Doubaï du 2 au 6 février 2002 sous l'égide de S. A. le général Cheik Mohamed Bin Rashid Al-Maktoum, Prince héritier de Doubaï et Ministre de la défense des Émirats arabes unis et patron du prix international Zayed pour l'environnement :

Soulignant que l'eau est source de vie, un élément primordial du développement durable, essentielle pour le maintien des fonctions hydrologiques, biologiques et chimiques des écosystèmes, un bien social et économique vital pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la production de revenus, et que les différends touchant à l'eau constituent une grave menace pour la paix et la stabilité, en particulier dans les régions arides du monde,

Affirmant que toutes les sociétés humaines dépendent des écosystèmes, qui revêtent une importance vitale pour les communautés les plus pauvres en fournissant des biens et des services précieux,

Soulignant que des approvisionnements en eau suffisants sont nécessaires pour les services environnementaux afin de maintenir les fonctions des écosystèmes en conservant les voies d'eau, les zones humides, les bassins versants, les estuaires et les zones qui sont soumises à leurs effets,

Reconnaissant que les recommandations qui figurent au chapitre 18 d'Action 21 adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992 concernant une gestion durable des ressources en eau n'ont pas encore été appliquées,

Rappelant la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les gouvernements se sont engagés à doubler le nombre des personnes ayant accès à l'eau potable et de mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau en formulant des stratégies de gestion de l'eau,

Reconnaissant que la déclaration ministérielle du deuxième Forum mondial de l'eau et la Commission mondiale sur les barrages ont montré que les populations et les gouvernements dont les vues sont divergentes et parfois opposées peuvent tomber d'accord sur des solutions constructives et constituer de nouveaux partenariats pour la gestion des ressources en eau qui vont au-delà des approches sectorielles,

und_gen_n0239636_docu_n

Réaffirmant les recommandations de la Conférence internationale de Bonn sur l'eau douce relatives aux mesures prioritaires à prendre dans les domaines de la gouvernance, de la mobilisation de ressources financières, du renforcement des capacités et du partage des connaissances,

Rappelant que la déclaration conjointe sur le développement durable de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a identifié la gestion rationnelle des ressources en eau comme une action essentielle pour l'humanité, la santé des écosystèmes et la sécurité alimentaire,

Proposent que les principes et considérations suivants soient incorporés dans les délibérations des résolutions du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en 2002 :

La mise en valeur des ressources en eau devrait être basée sur des solutions optimales pour tous les usagers dans les bassins versants, y compris la protection des droits relatifs à l'eau, en fournissant des volumes suffisants d'eau potable pour les usages ménagers et les autres usages, en tenant compte des besoins et des situations spéciales des populations autochtones et des pauvres;

Les politiques nationales relatives aux ressources en eau requièrent des stratégies et des plans intégrés pour la conservation, l'évaluation des risques et la gestion de toutes les allocations sectorielles, en particulier aux fins de l'irrigation, en tenant compte du coût socioéconomique de la production et de la fourniture d'eau basé sur le caractère renouvelable et l'utilisation durable des ressources en eau;

Il convient de poursuivre la recherche-développement sur les sources non traditionnelles, telles que les eaux usées traitées, l'eau saumâtre et l'eau salée, y compris le dessalement rentable et la récupération de l'eau; et sur des modèles visant à étudier les ramifications hydrologiques et écologiques du changement de l'utilisation de l'eau;

Il est nécessaire de mieux comprendre le cycle hydrologique dans les régions arides et les relations critiques entre la gestion des ressources en eau, le changement climatique, la désertification et la préservation de la diversité biologique;

Il convient de créer des programmes de suivi d'ensemble et des bases de données liés aux initiatives d'observation et d'évaluation mondiales existantes sur les transferts de l'eau et des solides dissous dans le cadre du cycle hydrologique; les actions hydrologiques et chimiques; et les différents usages de l'eau dans les grands bassins versants, afin de parvenir à élaborer des stratégies de gestion de l'eau multipartites basées sur la demande;

Les pays développés assument la responsabilité du respect de l'engagement qu'ils ont pris de fournir un appui financier aux pays en développement, ce qui devrait comprendre le transfert des technologies de mise en valeur des ressources en eau, ainsi que la recherche portant sur la mise au point de plantes plus résistantes à la sécheresse et au sel. Les pays en développement dans les régions arides assument la responsabilité s'agissant du maintien et de la mise en valeur plus poussée de leurs pratiques et institutions traditionnelles de gestion des ressources en eau, en incorporant les nouvelles approches et les technologies durables;

Il convient de renforcer la sensibilisation, l'éducation et le développement des capacités du public dans les domaines du suivi, de l'évaluation et de la gestion des

ressources en eau, en accordant une attention et un appui spéciaux aux besoins des pays en développement;

Il convient de promouvoir des approches participatives à l'égard de la gestion des ressources en eau, en soulignant les rôles importants de toutes les parties prenantes, en particulier les femmes;

Déclarent aussi que l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour régler les différends relatifs à l'eau, ainsi que pour élaborer des politiques, des directives et des programmes aux fins de la gestion de l'eau aux niveaux mondial, régional et national;

Demandent aux gouvernements, dans le présent cadre, de collaborer les uns avec les autres et avec toutes les parties prenantes en vue de prendre des mesures d'urgence afin d'élaborer et d'appliquer des stratégies intégrées de gestion des ressources en eau.

und_gen_n0239636_docu_n